

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 14 novembre 2023 à 17h45

Date de convocation : le 06/11/2023

Secrétaire de séance : Fabienne KRIER

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents votants : 22

Mesdames : Fabienne KRIER, Liliane POIVERT, Karine MAUBERT SBILE, Aurore ROSSI,

Messieurs : Philippe BUISSON, Joachim BOISARD, Jérôme COSNARD, Laurent DE LAUNEY, Lionel GACHARD, Jacques LEGRAND, Denis SIRDEY, Jacques BREILLAT, Patrick COUTAREL, Thierry BLANC, Bernard DUDON, Jean-Marie BAYARD, Antoine GARANTO, Bernard LAURET, Philippe BECHEAU, Alain VALLADE, Yannick GUIMBERTEAU, Pierre ROBERT

Présent non votant : Raymond VIANDON

Objet : Demande de subvention au Département de la Gironde pour le volet EAU du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Libournais débute sa révision prescrite par délibération du conseil syndical du 29 septembre 2022.

Cette révision, notamment rendue nécessaire pour rendre le SCoT compatible avec le SRADDET, a saisi l'opportunité de renforcer certaines thématiques et en particulier la question de l'eau.

La question de l'eau est prégnante sur le territoire du SCoT, notamment avec :

- la présence de nombreux cours d'eau véritables réservoirs de biodiversité et de vastes zones humides d'intérêt,
- l'assainissement des eaux usées domestiques et autres que domestiques : artisanales, industrielles et agricoles, en particulier des effluents viti-vinicoles ou industriels qui est un enjeu important pour ce territoire,
- la limitation de l'artificialisation des sols et l'intégration du cycle de l'eau dans les aménagements,
- le risque inondation identifié à différents niveaux : les crues de la Dordogne, les remontées de nappes, le risque de ruissellement pluvial et la gestion des eaux pluviales urbaines en lien avec la GEMAPI.
- la question de la ressource en eau profonde, utilisée pour l'eau potable qu'il convient également de poser, afin de développer le territoire en fonction de ses ressources,
- la recherche d'optimisation de la ressource et le recourt aux nappes superficielles, à la réutilisation des eaux de pluies et/ou des eaux usées traitées, notamment pour les usages agricoles. Le lien eau

et paysage intégré aux aménagements : replantation de haies, trame
noues paysagères...

- l'étude de la desserte en réseaux et capacité des équipements d'adduction en eau potable et assainissement collectif sur les zones à urbaniser,
- les effets du changement climatique sur le cycle de l'eau à intégrer pour la santé, le bien-être et cadre de vie de la population,
- la prise en compte de l'impact des événements climatiques extrêmes sur les zones urbanisées et agricoles.

Le Schéma de Cohérence Territorial, à travers ce volet « eau », permettra de mieux identifier les facteurs et les enjeux de cette problématique à travers une analyse transversale complète.

Ce volet « eau » consiste donc à fournir les éléments nécessaires, structurés et analysés, devant être intégrés dans les différentes phases de construction du SCoT :

- Rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement, justification des choix) / Evaluation environnementale
- Projet d'Aménagement Stratégique (objectifs)
- Document d'Orientations et d'Objectifs (prescriptions)

Il comprendra un état des lieux sur l'eau, une analyse des dispositions liées à l'urbanisme des SDAGE et PGRI Adour-Garonne, et des SAGE à l'échelle du territoire ainsi qu'un croisement de l'état des lieux sur l'eau, des éléments de compatibilité des documents de planification de l'eau et des enjeux liés à l'urbanisme à l'échelle du territoire. Enfin, il proposera des objectifs et des orientations qui seront traduits dans les prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Le service Aménag'eau du Département de la Gironde sera associé au COTECH du SCoT ainsi qu'aux groupes de travail spécifiques liés au volet eau, auxquels tous les acteurs de l'eau du territoire seront associés : syndicats d'eau potable et d'assainissement, syndicats de bassin versants, EPTB....

Le bureau d'études sélectionné est CITADIA. Celui-ci propose un montant de 23 730 euros HT pour le volet eau, soit un montant de 28 476 euros TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Financement d'origine publique	Montant	%
Auto-financement PETR	19 934 €	
Département de la Gironde	8 542 €	30%
Total	28 476 €	

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des mandats exprimés, décide de :

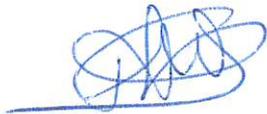
- **SOLLICITER** une subvention auprès du département de la Gironde à la hauteur de 30% du prix de l'étude TTC concernant le volet « EAU » du SCOT du Grand Libournais,
- **VALIDER** le plan de financement ci-dessus,
- **DONNER** tous les pouvoirs au Président du PETR du Grand Libournais pour effectuer les démarches administratives nécessaires et signer tous documents utiles.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
Le 14 novembre 2023

**La secrétaire de séance,
Fabienne KRIER**



**Le Président,
Jacques BREILLAT**



Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 033-200052181-20231114-D232023-DE